

Le dernier membre du Grand Serment fut l'huissier Latour, mort en 1863, qui était resté détenteur du drapeau, de la lance et du tambour. Il refusa de remettre ces objets à la société reconstituée pour le motif qu'elle avait aboli la prestation du serment. Son fils aurait, paraît-il, fait don de ces « reliques » au Musée de la Porte de Hal, à Bruxelles. Toutefois, la compagnie possède encore actuellement un drapeau, une bannière et un tambour. Ce dernier instrument sert à battre le rappel des membres aux enterrements, et à exécuter à lui seul une marche funèbre.

Les derniers présidents se sont succédé dans l'ordre suivant : J.-J. Maricq (dit le Bailly), G.-J. Maricq, Grég. Tollet, G^m Dubois (mort en 1892) et Victor Joris, qui vient de mourir à l'âge de 85 ans (le 20 mai 1899). La société n'a plus de local fixe : elle se réunit successivement chez chacun de ses membres cabaretiers.

3. Saint-Georges.

St-Georges est le patron de la paroisse de Grez, comme il le fut du Grand Serment : le sceau de la franchise (1298, 1415, 1494) offrait l'image d'un cavalier (St-Georges) armé de la lance et du bouclier avec une légende dans laquelle on n'a pu distinguer que les indications *scab...* (*scabinus*, échevins) et *Georgit*. St-Georges fut-il d'abord le patron de la paroisse, celui de la franchise ou celui du Serment ? Question difficile à résoudre... Le patronage du Serment s'explique cependant assez par la légende de St-Georges qui fut soldat sous Dioclétien, et qu'on représente à cheval, transperçant de sa lance un dragon. Au surplus en Belgique, « partout les arbalétriers reconnaissent saint Georges pour protecteur ; même si, en quelques villes, les Serments de l'arbalète vénèrent particulièrement la mère du Christ, ou quelque autre saint, saint Georges est toujours associé au culte qu'on leur rend et sa fête est célébrée aussi solennellement que celle du patron dont le Serment porte le nom » (1).

St-Georges a une statue portative en bois dans l'église de Grez ; il est représenté à cheval, en habit militaire, perçant de sa lance redoutable un dragon terrassé. La monture était d'abord un fougueux étalon, mais l'ancien curé Dubois, mu par un étrange scrupule, lui fit subir une ablation humiliante qui, actuellement, pourrait laisser douter du sexe de l'infortunée bête.

A Grez, le saint est invoqué pour préserver les chevaux de toute maladie et particulièrement pour que les juments aient une bonne parturition. Il n'en est pas de même partout où St-Georges est honoré.

(1) WALTERS, *Notice histor. sur les anciens Serments de Bruxelles*, Brux., 1848, p. 3.

4. La chevauchée.

De temps immémorial, il existe dans la commune de Grez une procession d'hommes à cheval, à la St-Georges, fête fixée au 23 avril ; si cette date ne tombe pas un dimanche, la solennité est remise au dimanche suivant.

L'origine de cette cavalcade se perd dans la nuit des temps. Voici comment elle se pratique :

La Société de St-Georges, qui l'organise, y invite chaque année par voie d'affiches les amateurs de la commune et des villages voisins ; aucune condition n'est exigée pour être admis.

Le jour de la solennité les cavaliers viennent se ranger à la file sur les trottoirs de la rue de la Barre pour assister au passage du cortège religieux. Le commandant porte comme insigne un bâton orné d'un nœud de ruban ; ses fonctions consistent à maintenir l'ordre dans le défilé et à crier : Chapeau bas ! au moment où l'officiant donne la bénédiction ; chaque sociétaire arbore au bras un nœud ou cocarde ; le drapeau flotte en tête de la cavalcade tandis que la bannière se déploie dans le cortège religieux. Celui-ci passe entre les deux rangées de chevaux pour continuer son parcours dans les rues du village. Immédiatement après, la cavalerie s'ébranle, le commandant en tête, et au trot ou au galop fait ce qu'on appelle « le grand tour » ; elle sort de l'agglomération et suit l'itinéraire traditionnel dans les campagnes sans cependant s'écarter des chemins, comme cela se pratique à Saint-Sauveur, commune de Haekendover, près de Tirlemont, où il est admis que le passage dans les cultures, qui fait, à cette saison, le même effet qu'un roulage, ne peut nuire aux récoltes.

Les cavaliers, à leur retour, reviennent au même endroit (la Barre) pour recevoir la bénédiction donnée par le prêtre, du haut d'un reposoir ; après quoi la chevauchée recommence et décrit trois fois le tour de l'église (le petit tour) par les rues avoisinantes.

Anciennement, la promenade religieuse se faisait aussi dans les campagnes et la bénédiction se donnait au Champ de la Vigne (en wallon *Végne*). Tous les chevaux de la commune sans exception prenaient part à la course ; si, par extraordinaire, des chevaux n'étaient pas requis, leurs propriétaires recherchaient des cavaliers complaisants qu'ils équipaient eux-mêmes. On raconte, à ce propos, qu'un fermier ayant refusé de prêter une jument pour la circonstance, l'animal mit bas un poulain portant la tête sur le côté, attitude donnée par le sculpteur au cheval de la statue de St-Georges. Deux

cents chevaux, autrefois, « allaient le tour », grâce à l'usage, aujourd'hui abandonné, d'accorder des primes aux plus éloignés ; de nos jours, il est rare qu'il y en ait une centaine ; cette année (1899), on en a compté soixante-cinq.

C'est une croyance populaire qu'il ne peut jamais arriver de malheur ou d'accident fâcheux dans cette chevauchée, malgré la presse et l'encombrement, malgré la maladresse de certains cavaliers improvisés et l'effarement des chevaux de trait, auxquels on fait exécuter des mouvements et prendre des allures absolument extraordinaires pour eux. Et de fait, on n'a jamais eu à regretter la moindre mésaventure en cette circonstance.

Et maintenant, quel est le sens de la course ? Dans l'esprit du peuple, c'était un hommage rendu à saint Georges, hommage accompagné d'une invocation afin d'obtenir sa protection pour les chevaux, comme il est dit plus haut ; aujourd'hui on n'y attache plus aucune intention pieuse, c'est un simple divertissement.

Une chose assurément digne de remarque, c'est que la chevauchée paraît être, dans son institution, indépendante de la fête religieuse et même de la petite kermesse qui coïncide avec celle-ci. La preuve en serait dans ce fait que la procession religieuse ayant été supprimée et la fête reportée au premier dimanche de mai, pendant un certain nombre d'années avant 1849, la course à cheval se maintint néanmoins le jour même de la St-Georges, le 23 avril ; elle fut alors réduite au petit tour et il arriva que les cavaliers se bornèrent à faire le tour de l'église, dans le cimetière adjacent, soit par groupes, soit isolément, sans organisation et sans ordre, quelques-uns même accomplissant cette sorte de pèlerinage pendant la nuit.

C.-J. SCHÉPERS,

Instituteur en chef, Braine-l'Alleud.



L'ALION RETROUVE

Fête boraine.



DANS notre t. I, p. 125, feu M. JEAN MARLIN a publié quelques détails anciens sur cette curieuse fête de printemps. Depuis lors, il nous a été donné de recueillir des renseignements nouveaux notamment dans le journal patois *Le Farceur*, de Wasmes, n° du 17 avril 1898 (1), dont nous reprenons les renseignements ci-dessous, en les complétant.

L'opinion générale des lettrés et des illettrés du pays est que la fête de l'Alion constituait une célébration du renouveau. Elle durait tout le Carême. Elle se pratiquait surtout à Pâturages et à Wasmes, au lieu-dit Cul-du-Q'vau, hameaux longés par le « Bois-l'Evêque ».

A l'approche du Carême, les cabaretiers « qui avaient un grand cabaret ou bien une grande chambre » — et surtout les tenanciers de salons ou « salles de danses » faisaient savoir qu'on « chanterait et danserait l'Alion » chez eux.

L'Alion était représenté tantôt par une fillette habillée en blanc, tantôt par une poupée, tantôt par « un marmot en pâte » qu'on mangeait les six semaines passées ; l'Alion se trouvait déposé en une maison assez éloignée de celle où l'on dansait et chantait jusqu'à Pâques ! On allait rechercher l'Alion en son logis et on le ramenait en cortège en chantant :

V'la l'Alion r'trouvé
Au gué au gué
V'la l'Alion r'trouvé
Biau chevalier.

L'Alion se plaçait alors sur une table au centre d'une espèce de chapelle en fleurs. Des rondes s'organisaient autour et, l'après-dîner, il se faisait ainsi aux pieds de l'Alion comme un assaut de chansons

(1) Cet article, publié sous pseudonyme, est de M. LÉOPOLD URBAIN, de Pâturages. L'auteur a bien voulu revoir nos épreuves : nous l'en remercions vivement.

entre les différentes *branques*, littéralement « branches », c'est-à-dire entre les compagnies de chanteurs.

Ces *branques* étaient organisées. Elles reconnaissaient l'autorité d'une sorte de chef. Hommes et femmes s'y mêlaient, ou plutôt, comme on dit là-bas, chaque *branke* comprenait des *capiaux* et des *blancs-bonnets*, les uns et les autres s'y retrouvant toujours dans le même ordre.

La soliste — c'était toujours une femme — s'appelait *ménôtre* littér. « celle qui conduit ». La *ménôtre* chantait seule les couplets, et les refrains étaient repris en chœur par toute la *branke*, qui ne cessait de tourner en dansant. Le spectacle rappelait donc nos « rondes danses » liégeoises plutôt que les crâmnions.

Les six semaines échues, le cabaretier baillait comme récompense à chaque *ménôtre*, un *fourreau* « peignoir » ou bien *é caraco* « une taille ». Il ne se ruinait point, comme on voit ; aussi ne manquait-on pas de plaisanter les *ménôtres* en disant qu'elles avaient

*Canté six s'maine de long
Pou tois aunes de coton...*

En 1895, quelques amis des vieux us songèrent à ressusciter à Pâturages la coutume de l'*Alion*. On put lire dans les journaux de la région l'annonce ci-contre :

FÊTES D'HIVER

Pasturache (Cu dou qu'vau). — Déniche 28 avril 1895, grands concours de chant pour femmes, à trois heures précises de relevée, au « salon » Pierre-Antoine.

Première catégorie.

Vieilles canchons, viés airs borégnés, ariettes de toutes sortes dou temps passé.

1^{er} prix : E biau fourreau ; 2^e Eun' fine cotte ; 3^e Eun' belle couchette ; 4^e E biau grand flehu d'soie ; 5^e Eun' belle cendrionette à ribans ; 6^e E corset à baleines ; 7^e Eun' belle quemieche avec del tirette ; 8^e Eun' paire de gartié à floches.

Deuxième catégorie.

CONCOURS D'ALION.

Prix unique de ce concours : E foe biau fourreau à l'ménôtre dou pu biau alion ; aux blancs bonnets del branque victorieuse, é biau croatte de soie ; aux capiaux enn' belle pipe.

Il ara in plus, enn' recompise à l'att'lure l'pus ancienne.

Le « grand concours » dont il s'agit a été ainsi organisé. Il a eu beaucoup de succès, les anciens y ont reconnu le vieil usage... mais ce jour bénit n'a pas eu de lendemain.

La *Gazette du Borinage*, en rendant compte de cette fête (n° du 5 mai) après avoir rappelé le vieux rapprochement des mots *Elios* et *Alion*, et, sans oublier d'identifier orthographiquement *ménôtre* avec *main-noire* (ce qui passe la galanterie, au pays de la houille) disait textuellement :

« Ça été un vrai régal pour les lettrés, et un grand amusement » pour les autres. Il faut vous dire que le salon Pierre-Antoine, im-
« mense pourtant, débordait de personnes accourues des quatre coins » de l'horizon ; on était curieux d'assister à cette résurrection d'un
« usage disparu qui faisait les délices des jeunes gens d'anlan, pen-
« dant tout le carême... Bref, fête très réussie, grâce surtout à la
« branque conduite avec tant de maestria par M. Champion et sa
« gentille mainnoire. »

Le prix unique a été adjugé à la *branke* Champion, à l'unanimité et avec félicitations du « jury ».

Les chansons de l'*Alion* sont très diverses. Autrefois, dit-on, il y avait une particulière où l'on fêtait l'*Alion r'troucé*. Nos renseignements actuels ne nous permettent de rien ajouter à l'indication qu'avait fournie M. MARLIN.

En général, les chansons les plus connues sont des chansons d'amour, pastourelles ou romances. Le journal *Le Farceur*, de Wasmes, en a publié une série en mai-juin 1898. Elles ont été recueillies par M. LÉOPOLD URBAIN, de Pâturages. l'un des *capiaux* de la *branke* Champion dont nous venons de parler.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire textuellement un choix de ces chansons d'*Alion*.

O. C.

Chansons d'Alion

La Saison qué tout' est in Fleur

I.

E voinei la saison qué tout' est in fleur (bis)
Tout' lé jeûn's filles auront dé z'amoureux
Au lulonlararirrette, au lulonlariré (bis)

II.

Tout' lé jeûn's filles auront dé z'amoureux
Je n'y pale pas pour moi, car j'en ai déjà deux
Au lulonlararirrette, au lulonlariré.

III.

Je n'y pale pa pour moi, car j'en ai déjà deux
J'en ai ungne dou villâche, et l'aute il é d'aieu
Au lulonlararirrette, au lulonlariré.

IV.

J'en ai ungne dou villâche, é l'aute il é d'aieu
C'é celuisse dou villâche qu'emportera mon cœur
Au lulonlararirette, au lulonlariré.

V.

C'é celuisse dou villâche qu'emportera mon cœur
Et celuisse de la ville ce beau bouquet dé fleurs
Au lulonlararirette, au lulonlariré.

L'Aloëtte éyé l'Pinchon (1)

I.

L'aloëtte éyé l'pinchon
Ils ont volu s'marier à deux } *bis.*
Y n'awotent pas sou ni maille
Pour yeusse faire un p'tit souper.

L'aloëtte falariguette } *bis.*
L'pinchon falarigon.

II.

Y n'awotent pas sou ni maille
Pour yeusse faire un p'tit souper
Y vient à passer in pourchau
Eyé el' démitant d'in qu'vau.

L'aloëtte falariguette
L'pinchon falarigon.

III.

Y vient à passer in pourchau
Eyé el' démitant d'in qu'vau.
De la viande nous en avons
Du pain nous n'en avons pas.

L'aloëtte falariguette
L'pinchon falarigon.

IV.

De la viande nous en avons
Du pain nous n'en avons pas.
Y vient à passer in neuchingne
Avé n'demi douzaines de pègnes.

L'aloëtte falariguette
L'pinchon falarigon.

V.

Y vient à passer in neuchingne
Avé n'demi douzaine de pègnes.
Pou dou pègne nous en avons
Mé d'la bière nous n'en avons pas.

L'aloëtte falariguette
L'pinchon falarigon.

VI.

Pou dou pègne nous en avons
Mé d'la bière nous n'en avons pas.
Y vient à passer in n'hoche-cu
Avesqu'une tonne de bière su s'cu.

L'aloëtte falariguette
L'pinchon falarigon.

VII.

Y vient à passer in n'hoche-cu
Avesqu'une tonne de bière su s'cu.
D'la bière nous en avons
Y n'nous manque foc in ptit viélon.

L'aloëtte falariguette
L'pinchon falarigon.

VIII.

D'la bière nous en avons
Y n'nous manque foc in ptit viélon.
Y vient à passer un chat
Avesqu'in ptit viélon dzous s'bras.

L'aloëtte falariguette
L'pinchon falarigon.

IX.

Y vient à passer un chat
Avesqu'in ptit viélon d'zous s'bras
Invite-moi-z'à ton souper
Je t'y ferai beaucoup danser.

L'aloëtte falariguette
L'pinchon falarigon.

X.

Invite-moi-z'à ton souper
Je t'y ferai beaucoup danser.
J'aime meyeu mon ptit souper
Que de faire beaucoup danser.

L'aloëtte falariguette
L'pinchon falarigon.

(1) Une variante liégeoise de cette chanson a paru avec musique, ci-dessus t. V, p. 137 sous le titre « les Noces de la mésange ».

Le Bouton d'or.

I.

Mon père m'y a fait faire
Un beau gayard mouchoir } *bis*
Au mitant dou mouchoir
Un bouton d'or i y a
La la la, un bouton d'or i y a (*bis*)

II.

Au mitant du mouchoir
Un bouton d'or i y a
Au mitant du bouton
Mon cœur é renserre
La la la, mon cœur é renserre.

III.

Au mitant du bouton
Mon cœur é renserre
A-t-i n'personne au monde
Qui pourra l'desserrer
La la la, qui pourra l'desserrer.

IV.

A-t-i n'personne au monde
Qui pourra l'desserrer
Çaura mon amant Pierre
Je crois qu'il a lé clés
La la la, je crois qu'il a lé clés.

V.

Çaura mon amant Pierre
Je crois qu'il a lé clés
I porte dé rouches cauches
Dé solées violets
La la la, dé solées violets.

VI.

I porte dé rouches cauches
Dé solées violets
Une culotte dé piau
Une casaque dé mouyau
La la la, une casaque dé mouyau.

VII.

Une culotte dé piau
Une casaque dé mouyau
Une quémiche d'étaingne
Cousue au dernié poingne
La la la, cousue au dernié poingne.

Au bout de nou Courti...

I.

Au bout de nou courti
Il y a deux punmiers doue
Et lé fweilles sont vertes.
Et lé pommes sont doue.
— Et si je n'avais pas d'amant,
M'en donneriez-vous (*bis*)

II.

Et lé fweilles sont vertes,
Et lé pommes sont doue
Les tois filles du Roi
Sont endormies dézous
— Et si je n'avais pas d'amant,
M'en donneriez-vous.

III.

Lé tois filles dou Roi
Sont endormies dézous
La plus jeune s'y renvie
O ma sœur il é joue.
— Et si je n'avais pas d'amant
M'en donneriez-vous.

IV.

La plus jeune s'y renvie
O ma sœur il é joue
Cé n'é pas là le joue,
Mé c'é vot' amant doue
— Si je n'avais pas d'amant
M'en donneriez-vous.

V.

Cé n'é pas là le joue
Mé c'é vot' amant doue
Vot' amant doue, dit-elle,
Il é bien loin d'ici.
— Et si je n'avais pas d'amant
M'en donneriez-vous.

VI.

Vot' amant doux, dit-elle,
Il é bien loin d'ici
Il é t'en Angleterre,
Qui chert le roi Louis.
— Et si je n'avais pas d'amant
M'en donneriez-vous.

Je l'aime tant, tra la la la...

I.

Mon mari est malade au lit
Oh! grand Dieu va-t-il mourir
J'm'en d'irai si long et larque,
Pour pouvoir le regnèri
Je l'aime tant tra la la,
Je l'aime tant mon mari.

his.

his.

III.

Quand je m'suis arrivée chez lui
Il ètè mort, enseveli
J'ai pris les ciseaux en mes mègues
Poingnes à poingnes j'ai descousu...
Je l'aime tant tra la la,
Je l'aime tant mon mari.

II.

Quand j'suis arrivée à mi qu'mègue
J'ai entendu sonner pour lui
J'ai pris mes chabots dans mes mègues
Je m'suis mise à racouri.
Je l'aime tant tra la la,
Je l'aime tant mon mari.

IV.

Quand je m'suis arrivée à ses yès
I coumanche pa m'regarder
Quand je m'suis arrivée à sa bouche
I coumanche par me baiser...
Je l'aime tant tra la la,
Je l'aime tant mon mari.

V.

Quand je m'suis arrivée à ses bras
I coumanche pa m'embrasser
Quand je m'suis arrivée à ses pieds
I coumanche par m'y bouler.
Je l'aime tant tra la la,
Je l'aime tant mon mari.

Ces chansons m'ont été chantées par Toire GOLOT et Rosé GUELËNNE,
deux vieilles mémoires du temps passé.

LÉOPOLD URBAIN.



LE FOLKLORE DE LA WALLONIE PRUSSIENNE

VI

Les « trêhes » de la St-Jean



Le jour de la St-Jean est une grande fête pour les enfants et les jeunes gens de Malmédy.

Dès l'après-dîner, on voit circuler des bandes de petits garçons portant un ruban en bandoulière et des fleurs au chapeau; les petites filles, pour la plupart habillées de blanc, portent sur la tête une couronne de fleurs, et plus spécialement de reines-marguerites qu'on appelle ici « fleurs de St-Jean ».

A Bernister (so l'thier) les enfants font aussi des couronnes de marguerites, et, après s'en être parés, ils les jettent sur les toits afin de préserver leur demeure de la foudre. Les enfants circulent dans les rues en faisant des rondes qu'ils appellent *cawais* (en liég. *cawéyes*, fr. queue-leu-leu).

De leur côté garçons et jeunes filles se réunissent dans certaines familles où on leur sert le régal traditionnel, *tu trêlé* « l'émietté » (liég. *trêléye*) qui consiste en caillebotte (*maquêye*) délayée dans une grande quantité de lait, avec sucre et canelle.

Le soir, après le régal, on danse en bande dans les rues. Un violon ou un *harmonica* « accordéon » ouvre la marche en jouant l'air de la St-Jean, autrement dit l'air des *trêhes*, air tout particulier, sans paroles, que tout le monde accompagne de tra, la, la bien rythmés. On se promène ainsi, en faisant la chaîne mêlée qui est proprement *tu trêhe* « la tresse », et l'on parcourt les principales rues; sur les places publiques la compagnie s'arrête pour organiser des rondes qui sont de véritables jeux et dont l'amour est naturellement le sujet.



Nous donnons ci-après les deux rondes les plus connues : elles ont été notées par M. CLÉMENT SCHEUREN, sous-directeur de *l'Echo de la Warché*.

Autrefois on faisait aussi les *trêches* à la St-Pierre, mais depuis nombre d'années cet usage est remplacé à cette date par des bals publics.

1. L'air des « trêches ».



2. Le Petit Jardin d'amour.



Voici les autres paroles de cette chanson, qui indiquent les gestes et attitudes de celles qui sont désignées pour aller dans « le petit Jardin d'amour », c'est-à-dire dans le rond.

Mettez-vous à genoux, dans le p'tit jardin d'amour.
Et puis embrassez-vous, dans le p'tit jardin d'amour.
Et puis baissez vos yeux, dans le p'tit jardin d'armour.
Et puis allez en place, dans le p'tit jardin d'amour.

La première partie (Un si beau bouquet..... celle que vous aimez le mieux) qui n'est ici qu'une sorte d'introduction destinée à rapprocher les deux acteurs du jeu principal, constitue ailleurs une ronde séparée ; voir *Wallonia*, t. IV, p. 106. — Pour « le Petit Jardin d'amour », voyez une variante (sans musique) au t. VI, p. 45.

3. La ronde du mariage.



Ce jeu est également une ronde à baisers. Une fille entre dans la ronde et après que les autres joueurs (jeunes filles et jeunes gens) ont chanté le premier couplet, elle choisit un jeune homme. Les autres chantent :

Donnez, donnez-vous le doux baiser de mariage
Donnez, donnez-vous le doux baiser et vous l'aurez.

Sur quoi l'on s'embrasse, et on recommence avec un autre couple.

HENRI BRAGARD,
Secrétaire du « Club Wallon » Malméd y.

NOTES ET ENQUÊTES

10. **Le feu du foyer** (Voir t. V, p. 81). — Notes additionnelles au sujet du culte actuellement inconscient du feu du foyer, et aux restes de sacrifices dont il est l'objet.

C'est au feu du foyer qu'on doit allumer le rameau de buis béni de Pâques, que l'on brûle quand commence l'orage pour se préserver de la foudre. — (Lorsque les allumettes se sont répandues et ont remplacé les brins de chanvre, on prit le feu au foyer (ou au poêle) avec les allumettes pour le porter au buis. Maintenant que les allumettes se frottent sur la boîte et que leur mise en ignition ne nécessite pour ainsi dire plus de geste spécial, on n'y regarde plus de si près, d'autant plus du reste que l'usage des poêles s'est généralisé et qu'on ne voit plus le feu.)

On disait aux enfants qui urinaient dans la cendre du foyer qu'ils pissaient au lit. Les vieilles disent encore que les ordures et balayures ne doivent pas être jetées au feu, mais à la cour ou à la rue.

Il ne faut pas jeter aux ordures le sel souillé, mais bien dans le feu. — (Le sel, par son rôle « purificateur », mérite des égards).

Le mal de dents revient plus fort qu'auparavant si l'on jette au feu la dent arrachée. Aux enfants, au contraire, on fait croire qu'il faut l'y jeter pour qu'il en revienne une d'or⁽¹⁾. — (La contradiction de ces deux faits n'est qu'apparente. La dent arrachée, cause du mal, est évidemment un objet de réprobation. Mais la dent de l'enfant qu'on jette au feu est *la première dent de lait qui tombe* : la croyance telle qu'elle est répandue ne vise pas les autres. La première dent est une « prémice » et en la jetant au feu, on en fait, au moins pour la forme, un véritable sacrifice au foyer. Sauf ce cas, la dent qu'on arrache ou qui tombe doit être enterrée).

O. C.

(1) ROUVEROY, *le Petit Bussu*, 7^e éd. Liège 1864, p. 187.



RECHERCHES SUR LE FOLKLORE DE SPA

I.

Coutumes de mariage.



Les enquêtes faites autrefois par notre Cour de Justice, au sujet des crimes et délits, nous initient, mieux que tout autre document, aux mœurs, aux habitudes de nos ancêtres. Elle nous révèlent maintes particularités qui permettraient de reconstituer la vie quotidienne de nos pères.

Ces bourgeois, pour la plupart artisans, cultivateurs, aubergistes, commerçants, hantaient volontiers les tavernes, s'y livrant à d'interminables beuveries, au cours desquelles surgissaient des querelles. Et dagues et couteaux sortant de leurs gaines, on voyait trop souvent l'un ou l'autre de ces manants mis à mal. De semblables méfaits se chiffrent par centaines dans nos archives.

Les coutumes, les plus originales peut-être, étaient celles qui se rapportaient au mariage.

Le mariage avec stipulation devant notaire ou précédé d'un contrat était ici chose exceptionnelle. Cela va de soi. Les bourgeois riches, seuls, usaient de ces formalités. La fille, chez nos paysans, apportait « une bonne charrée de meubles »⁽¹⁾. Coutume qui s'est perpétuée : de nos jours encore, la future apporte un certain nombre de meubles.

Les épousailles étaient naturellement l'occasion de réjouissances et surtout de ripailles. Au sortir de l'église et immédiatement après la cérémonie, les nouveaux mariés, garçons et filles d'honneur (*hèbleu et hèbleuse*), parents et invités, allant deux par deux, en cortège, étaient reconduits aux sons de la musique jusqu'à la taverne où se faisait le repas de noces.

Au XVI^e siècle, les musiciens étaient d'ordinaire un joueur de fifre et un tambourin. Nous avons sous les yeux deux réclamations

(1) « Comme est de coutume », dit une pièce de procédure de 1609.

datées de 1590, par lesquelles un certain Francheux du Sart, *piffeur*, demandait à la Cour de justice qu'elle le fit payer du sieur « Gérard Jérôme le Pinson ». Le *piffeur* rapporte qu'on l'avait invité à amener des tambourins qui joueraient aux épousailles; « ce qu'il a fait, après quoi il a conduit les mariés, comme c'est la coutume, aux tavernes ».

Les joueurs de violon, *joueurs du viertette*, étaient surtout appelés à faire danser pendant les jours de fête de la dédicace. Les danses en usage étaient le *passepied* et la *maclotte* ⁽¹⁾.

Le joueur de vielle, qu'on entendait encore il y a 60 ans, a disparu. Cet instrument s'appelait en wallon *tiesse du tch'rau*, à cause de sa forme. Dans un procès pour coups et blessures (octobre 1736), un témoin rapporte qu'en passant devant la maison Tahan, *cabarteur*, il y avait quoiqu'il fit tard grand bruit, et qu'il y ouït le son d'un instrument et d'une récréation extraordinaire. Il y entra, il s'y trouvait plusieurs étrangers qui se divertissaient avec les filles du logis aux sons d'une viole et de chansons. L'un d'eux demanda à danser un moment au son de cette viole qu'on dit communément « tête de cheval » ⁽²⁾.

Le garçon qui, autrefois, voulait se marier, était obligé de donner à ses amis et compagnons restés dans l'état de célibat une certaine somme. Cette sorte d'impôt mis sur ceux qui allaient prendre femme, et qui s'appelait le *culetage* ou *cullage*, était dépensé en boissons surtout, dans les tavernes qui étaient nombreuses dans le bourg.

On voit que l'adieu à la vie de garçon qui consiste actuellement à offrir un festin à ses amis, ne date pas d'hier.

Nos aïeux, on le sait, ne sortaient guère qu'armés. Ils l'étaient surtout d'un couteau à pointe effilée, placé dans sa gaine et suspendu à l'aîne ⁽³⁾, ainsi que le font encore les paysans de la Corse ou de l'Andalousie.

Or, rarement, les réunions où se dépensait la *cullage* se terminaient — les esprits s'échauffant — sans qu'il y eut une dispute dégénérant en mêlée générale d'où plus d'un sortait décousu.

Voici l'extrait d'une enquête de l'an 1621 :

« Le dimanche avant la Chandeleur de ladite année un certain Gilles de Salwister, se trouvait en compagnie dans la maison de Jean le Xherveau, hostelain tenant taverne, pour s'y rafraîchir et récréer. Y survint Jean Wilkin, dans la chambre et esteuf de derrière.

(1) [Wallonia a publié des danses de ce nom, t. I, p. 194, et t. V, p. 155.]

(2) Archives de Spa.

(3) Il s'appelait le *braquemar*, mot qui figure couramment dans nos archives.

» En ce jour se faisait le festin ou banquet nuptial de Mathieu le Caqueur avec Marie fille de Jacques Jacob.

» Selon la coutume, les jeunes hommes non mariés de Spa, avaient obtenu, du dit Mathieu, le futur marié, le rafraîchissement appelé vulgairement *cullage*.

» Les dits jeunes hommes s'étoient retrouvés en la même compagnie pour s'y récréer et despensier ledit *cullage*.

» Environ les huit heures du soir, estantes les chandelles sur la table, on fit l'écot pour savoir combien chacun devoit ou si le *cullage* estoit tout dépensé.

» Celui-ci ne l'étant pas encore, on voulut accorder part du *cullage* aux jeunes hommes mariés au nombre desquels était Jean Wilkin.

De là naquit grande discussion d'abord, puis dispute violente entre les jeunes hommes mariés et ceux non mariés. Chacun tira sa dague et tous donnèrent les uns contre les autres. Ce que voyant ledit Gilchon voulut mettre l'entre-deux et les séparer. Il avait sa dague au fourreau à son côté. Wilkin y mit la main, la tira hors de la gaine et se mit à faire plusieurs escarmouches, si bien que Gilchon reçut un coup de dague à la tête qui produisit une plaie à sang coulant.

Gilchon et ses compagnons « saillirent » sur ledit Wilkin pour lui reprendre l'arme. Le blessé dut rester au lit, malade, pendant plus de trois semaines, et après, encore huit à quinze jours sans pouvoir sortir, « ni faire » traficq ou labures, ayant en outre été pansé et médié par un chirurgien, » ayant par là enduré grand mal et dommage. »

Tel est, entre vingt autres, le résumé d'une enquête faite à propos d'une bagarre née de la dépense du *cullage*.

Ce terme de *cullage* ou *coultaige* (forme qu'on trouve également et qui paraît être la forme wallonne, pron. *coulledje*) appartient à la langue romane ⁽¹⁾; il nous frappa vivement la première fois qu'il nous apparut dans nos archives.

En effet, il avait servi dans l'île de France à désigner dans l'origine le droit de prélibation, ou plus communément ce qu'on appelait droit du seigneur. Par après, il désigna le présent que l'époux devait faire à ses amis pour racheter son droit du premier jour.

C'était bien sous cette dernière acception qu'il avait cours dans notre bourg.

On pourra se demander comment ce mot s'était transplanté chez nous. Il faut certainement en attribuer l'importation aux étrangers qui fréquentaient nos fontaines minérales. Car, croyons-nous, il n'était usité que dans notre seule localité, au marquisat, et même au pays de Liège ⁽²⁾.

II.

Coutumes relatives aux défunts.

On connaît la veillée des morts, répandue en France et dans les provinces. Elle se fait encore à Spa, aussi bien que dans les campagnes environnantes.

(1) Roquefort donne les formes : *culage*, *culage*, *cullage*, *cullsage*.

(2) L'usage de payer une certaine somme à la Jeunesse existait cependant en divers lieux.

Dès qu'une personne est décédée on l'*essèrtche*; si les yeux ou la bouche sont restés ouverts, on les lui clôt, puis on lui fait sa toilette, en la revêtissant de ses plus beaux habits si c'est un homme ou une jeune fille. On la transporte enfin sur un lit ou plus ordinairement sur des matelas posés sur des petites tables. Les miroirs qui figureraient dans la chambre doivent être bannis ou dissimulés. En ce dernier cas, ils le sont, à défaut de tentures noires — qui sont généralement inconnues (nous parlons du commun des mortels) — par des nappes ou des draps de lits, drapés.

La chambre est accessible à tout le monde qui afflue plutôt par un sentiment de curiosité que par le désir de rendre un muet hommage au défunt.

Pendant les nuits qui précèdent l'inhumation, l'un ou l'autre des parents, les amis, les voisins surtout (pour ceux-ci, c'est d'obligation) viennent à tour de rôle *reûr*, passer la nuit entière, en veillant, dans une pièce contiguë à celle où repose le cadavre. Ne pas aller au moins une fois au *reûrêdje*, serait un grand manquement envers les parents. Ces *reûrêux* sont parfois si nombreux qu'ils remplissent la chambre, au point d'y être serrés les uns contre les autres. C'est surtout dans le peuple que cette surabondance de veilleurs se produit, au grand dam des parents qu'ils *ecostêdjent*.⁽¹⁾

En effet, sans compter les tournées de *pêket* distribuées pendant la nuit, il faut leur servir deux fois le café avec pain et beurre, une première fois à minuit, la seconde à 6 heures du matin. A trois ou quatre reprises, celui qui dans l'assemblée se croit le plus autorisé donne le signal et l'on se rend en masse dans la chambre mortuaire où, tous, agenouillés, font les réponses au chapelet qu'il débite.

La veillée n'est pas toujours silencieuse, surtout dans le peuple. On échange d'abord quelques réflexions sur le défunt: louanges et regrets, cela va de soi. Puis, peu à peu, ce sont des anecdotes où il a joué un rôle. Il n'est pas rare enfin, qu'on en conte de drôles qui provoquent la gaité.

Telle celle-ci, bien authentique, et qui se passait il n'y a guère. Un des veilleurs, resté seul près du mort, accourt, terrifié, au milieu de l'assemblée, assurant que le cadavre vient de remuer. Incrédulés, tous les assistants l'accusent d'avoir rêvé ou d'être l'objet d'une hallucination. Deux des plus hardis se rendent dans la chambre où repose le défunt, soulèvent les draps et trouvent à son côté un affreux pochard — type bien connu de toute la ville — qui, sans gêne et transi, s'est faufilé dans la demeure et profitant de l'absence

(1) *Ecostêdji*, verbe wallon, sign. occasionner des dépenses à quelqu'un.

de toute personne dans la chambre mortuaire s'est glissé, tout vêtu, près du mort afin de se réchauffer, et s'y est immédiatement endormi.

Il y a peu d'années, certains individus, hommes ou femmes, faisaient profession d'*essèrtche* les morts. Aujourd'hui cette besogne est dévolue soit aux proches, soit, dans les familles aisées, à un ancien serviteur.

Parlons maintenant de l'enterrement. Le corbillard était inconnu autrefois à Spa, comme il l'est encore dans les hameaux: on portait à bras, sur *la birâ* « la civière », le défunt à l'église, et de là au cimetière. Actuellement, ce transport à bras ne se fait plus, en ville, que pour la première partie du trajet, c'est-à-dire de la maison du défunt à l'église. Les porteurs sont pris parmi les plus proches voisins, qui s'offrent à ce faire sans qu'il soit besoin de le leur demander. Et se refuser à cette corvée serait considéré comme une grave offense; quand il s'agit d'une famille aisée, ce sont les ouvriers des fournisseurs habituels, plombiers, menuisiers, couvreurs, qui remplissent cet office, toujours non rémunéré⁽¹⁾. Lorsqu'il s'agit d'une jeune fille, les porteurs sont tous des jeunes gens de la condition de la défunte; coutume antérieure à 1750 et qui est encore en vigueur dans tout le pays de Liège.

A Theux, le défunt est porté de la maison mortuaire à l'église non sur une civière, mais à même, et des mouchoirs (de poche) blancs sont noués en cravate, aux poignées du cercueil. De semblables mouchoirs sont noués aux chaises qui servent à poser la bière durant le trajet, quand les porteurs viennent à changer de place. Ces mouchoirs deviennent la propriété des porteurs.

Notons en passant qu'à Solwaster, la croyance est qu'avoir sur soi un mouchoir de poche, amène des malheurs, et que par suite, cela fait pleurer⁽²⁾.

Dans plusieurs hameaux (à Sart, à Becco), aussitôt que le défunt a été inhumé, on brûle la paille sur laquelle il reposait; parfois on brûlait non seulement la paille, mais le lit, coussin, etc.⁽³⁾.

La paille est brûlée au dehors en plein air. Si les cendres viennent à être soulevées par le vent et transportées sur le toit d'une maison quelconque, une des personnes qui y habitent mourra dans l'année.

(1) Une lettre du maire au préfet, de l'an xiii, dit que cette habitude existait depuis longtemps.

(2) Une expression macabre en usage dans ce hameau: on dit d'un malade à l'extrémité: *i k'mince à flairi l'houppe*, il commence à sentir la bêche du fossoyeur.

(3) Voir sur cet usage *Wallonia*, t. VI, p. 196, n°-10.

A Solwaster on appelle communément le cimetière, en plaisantant, *l'waide* « le pré » *Maridjonne*, à peu près comme les conservateurs en France, appellent la République. Ce nom est peut-être celui de la première personne qui y fut inhumée : généralement celle-ci donne son nom au champ de repos qu'elle « étrenne ».

WOLFF⁽¹⁾ nous a conservé quelques indications curieuses sur les coutumes d'autrefois, dans un cahier resté manuscrit.

« Pour l'enterrement des jeunes hommes, nous dit-il, le drap recouvrant le cercueil était blanc avec une croix verte ; celui des jeunes filles était de couleur bleue⁽²⁾. Les jeunes gens des deux sexes, avaient à leurs obsèques des cierges de cire blanche. (Mars 1771).

« Dans les cortèges, aussi bien qu'aux processions, les femmes mariées étaient toujours séparées des jeunes filles. Une de celles-ci, qui avait eu un enfant, ayant voulu se mêler aux jeunes filles, à la sortie de l'église, pour un cortège, suscita des protestations. Le curé décida que dorénavant les femmes et les filles seraient confondues. Qu'arriva-t-il ? Les femmes ne voulurent pas obéir à ce mandement, et depuis lors, dans les processions, se mêlèrent aux hommes.

Jusqu'aux dernières années du siècle passé, les femmes proches parentes du défunt ou de la défunte revêtaient pour la cérémonie une sorte de mante leur recouvrant la tête et les épaules. Cela s'appelait *l'affûleure*, mot à mot « l'affublure ». Cette coutume existe encore à Jalhay et à Sart⁽³⁾.

Notre wallon est riche en expressions pour dire que l'on a assisté à l'inhumation de quelqu'un. Et elles ne manquent pas de pittoresque. Parmi les plus usitées : *Nos l'avans s'tu rastrinde*, « nous l'avons été r-étreindre (renfermer)⁽⁴⁾ » ; *nos l'avans mettou à pont*, « nous l'avons mis au point » ; *nos l'avans s'tu r'planter* ou *r'piquer*, « nous avons été le replanter » ou « repiquer »...

A Spa où, dès le xvi^e siècle, il y eut des personnes de confession autre que la catholique, on ne pouvait les inhumer dans le cimetière ordinaire. Ils étaient transportés à Olne. Depuis l'abrogation des lois de l'ancien régime, elles eurent ici un champ de repos spécial qui porte le nom d'*aîte des gueux*, mot à mot, cimetière des huguenots ou réformés.

(1) Sur Jean-Louis WOLFF, né à Spa, voy. le *Nécrologe liégeois* (par Ulysse CAPITAINE) de 1854, p. 55, note 1.

(2) Comparez *Wallonia*, t. VI, p. 195, n° 4.

(3) A Sart, *l'affûleure* est une sorte de grand *neur noyet* « noir mouchoir » dont on se couvre la tête et qu'on conserve toute l'année du deuil, quand on va en public.

(4) *Rastrinde* se dit pour « mettre [un objet] en sa place » lorsqu'il s'agit d'une place « restreinte » et strictement destinée, comme par ex. une gaine.

Dans nos hameaux, il n'est jamais de coutume de célébrer les obsèques, le corps présent. Et cela afin que l'on puisse avertir les amis et connaissances qui voudraient assister au *service*. Il en était de même à Spa, autrefois ; l'habitude de confondre en une seule les deux cérémonies n'existe que depuis une vingtaine d'années⁽¹⁾. Particularité à noter, dans nos églises les sexes étaient jadis rigoureusement séparés, les femmes occupaient le côté de l'évangile, les hommes celui de l'épître.

Un usage fort ancien — puisqu'il existait dans l'antiquité — qui était suivi autrefois à Spa, et qui s'est conservé dans les hameaux des Ardennes est le repas des funérailles.

Aussitôt après les obsèques (pour lesquelles on choisit de *préférence*, à Spa, un lundi, et à Stoumont, La Gleize, etc., un samedi), parents, amis, se rassemblent à la maison du défunt où on leur sert à manger. Le repas consiste généralement en gâteaux (*mitchos*), tartes, arrosés de café.

La vaisselle (malgré les emprunts) et les tables étant ordinairement insuffisantes, c'est par séries, à *l'ournée*, que les invités prennent place. Et il arrive que les *copettes* ou petites tasses passent 4 à 5 fois au rinçage, tant il y a de convives. Coutume justifiée pour les personnes venues de loin, ayant fait parfois des trajets de 4 et 5 lieues, et qui ne pourraient se restaurer, les hameaux étant dépourvus d'auberges quelconques. Mais elle s'explique moins quand il s'agit de gens de la localité même. Pourtant ceux-là aussi vont le plus naturellement du monde se réfectionner chez les parents du mort, comme si cela leur était dû.

Dans les actes d'un procès de 1633, cette coutume est mentionnée comme traditionnelle. Il s'agit d'une femme dont le mari, absent du pays et passant pour défunt, a été remplacé au foyer conjugal, alors que sa mort n'était pas prouvée. L'enquête constate que la prétendue veuve s'est empressée « de faire célébrer les exèques avant d'estre ralliée, ayant après l'office ecclésiastique fait un banquet aux convives ordinaires, parents, voisins et amis »⁽²⁾.

La sonnerie de la cloche servant à annoncer le décès avait lieu autrefois au moyen de deux cloches de sons différents. Actuellement elle ne se fait qu'avec une seule. Pour les personnages importants, on employait même trois cloches, sonnées lentement. Les cloches étaient différentes selon qu'il s'agissait du glas d'un homme ou d'une

(1) Comparez *Wallonia*, t. VI, p. 197 (3^e alinéa).

(2) Archives de Spa : Franck Jerosme intimé, contre Henry le Pinson.